MOTION DE M. RABAUT,

Concernant une formation de petits Assignats.

Le 16 Avril 1790.

Imprimée par ordre de l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

Une plainte générale se fait entendre sur la rareté du numéraire, sur son prix excessif, sur l'insuffisance des assignats ; sur l'embarras des citoyens, qui ne peuvent ni vendre ni acheter, faute de signes dont la circulation animée mette en activité le commerce réciproque des besoins. Le mal s'accroît à chaque instant, et depuis quelques jours, ce n'est plus l'argent seulement que l'on achète, c'est la petite monnoie même que l'on est forcé d'acheter.

Le patriotisme étonnant d'une foule de bons citoyens les porte, je l'avoue, à d'incroyables sacrifices, et l'échange de leur fortune contre la liberté ne leur permet pas de se refuser à leur ruine; mais cette ruine n'est pas nécessaire, et ce seroit entendre mal la révolution et la constitution que de faire acheter par la misère un bienfait qui doit produire l'industrie, l'aisance, l'activité, et tout ce qui peut faire fleurir un Empire. S'ils ne calculent pas leurs sacrifices, nous devons calculer pour eux, et l'on ne peut qu'être effrayé de l'amaigrissement où va tomber le corps politique, si nous n'y prenons garde. Que peuvent devenir des manufacturiers, des artisans, des entrepreneurs de toute espèce, quand ils sont obligés d'acheter l'argent à six et sept pour cent, et de répéter ce sacrifice au moins une fois par semaine? il faut absolument qu'ils suspendent leurs travaux. Les manufactures doivent tomber; les artisans, les ouvriers sans travail, seront par conséquent sans pain, les travaux de la campagne resteront suspendus, la balance du commerce nous sera toujours plus défavorable, et notre numéraire continuant à s'écouler par ce vaste épanchoir, nous nous trouverons dans la misère : inquiets alors, nous nous agiterons pour créer des ressources forcées, mais il ne sera plus temps, et le corps sèchera faute du sang qui ne circulera plus dans ses veines.

Ce qu'il y a de remarquable en tout ceci, c'est que la fortune, qui n'a cessé de nous protéger, nous tend les mains encore pour nous sauver du péril. Partout le commerce se ranime, les villes de fabrication reçoivent des demandes de partout, l'ouvrage abonde, et ce sont les ouvriers qui sont rares. Mais le fabricant paralysé, faute de petit numéraire, ou se croyant obligé de l'acheter fort cher, courant après les assignats de 50 livres, qu'encore il est obligé d'acheter, perd le bénéfice qu'il a droit d'attendre de son industrie; en sorte que l'avantage de la concurrence reste toujours aux étrangers, et que nous sommes toujours plus lents à reprendre notre avantage naturel dans la balance du commerce.

Il est tems, Messieurs, de remédier à ce mal : différer, c'est vouloir périr de gaieté de cœur et par pure inconsidération. Ce remède, c'est d'abord la petite monnoie que vous avez décrétée en trop petite quantité à mon avis, et que pourtant nous n'avons pas encore : un autre remède que tout le monde vous demande, ce sont de petits assignats.

Dès le commencement, ils vous furent demandés; et ce que tous les citoyens desiroient, ce que le peuple souhaitoit, ce n'étoit pas des assignats inutiles, mais des assignats dont il pût se servir : ce n'étoit pas des masses de 2000, de 1000, de 500 liv. qu'il n'a jamais possédées, & qu'il ne

voit jamais ; mais un numéraire qui remplaçât les écus, qui concourût, autant qu'il seroit possible, avec eux, et dont ils pussent être payés, et se servir pour payer.

Je ne fais pas le calcul effrayant de tout ce que le peuple a perdu par l'émission des forts assignats, de tout ce qu'il auroit gagné par l'émission des petits ; je n'ai pas besoin d'émouvoir votre sensibilité, et l'aspect du présent, et le calcul de l'avenir, inspirent assez d'effroi pour éveiller votre sollicitude.

D'ailleurs, je n'ai point oublié tout ce que souffrit d'oppositions, tout ce qu'inspira de terreur la doctrine des assignats. D'abord, on n'y vit qu'un papier-monnoie, des billets de Law, de la charlatanerie, une banqueroute : il fallut vaincre ce premier préjugé : ensuite, on s'effraya sur la quantité ; il fallut transiger avec ce nouveau préjugé, et se borner à une émission modérée ; enfin, l'on se récria sur la quantité de numéraire, qui, disoit-on, alloit surpasser nos besoins ; on s'alarma sur ce que les assignats feroient disparoître les écus, et ces deux préjugés subsistent encore, et ils sont la cause de notre stagnation, de cette immobilité des législateurs, qui laisse au corps politique tout le temps qu'il faut pour parvenir au marasme. J'ai besoin, pour appuyer la proposition que j'ai à vous faire, d'établir trois vérités : la première, que la multiplicité des af-

faires ne peut exister que par la multiplicité du numéraire ; la seconde, que la France étoit alors, et qu'elle est encore bien loin d'avoir le numéraire dont elle a besoin ; la troisième, que ce ne sont ni les gros ni les petits assignats qui peuvent faire disparoître les écus.

La première proposition est incontestable. Dans un pays industrieux, où l'échange est établi par l'intermédiaire des métaux et des papiers négociables, on ne peut faire beaucoup d'affaires lorsque l'on a très-peu de numéraire ; et au contraire, quand le numéraire abonde, quand toutes les mains en sont garnies, quand chacun est sûr d'en avoir ou de s'en procurer quand il voudra, il s'établit une rapidité de circulation qui multiplie les ressources et satisfait à tous les besoins ; cette rapidité est toujours en raison de la quantité, comme un grand fleuve est plus rapide qu'un ruisseau. Dans les lieux où il y a peu d'écus, ils s'arrêtent partout, ils séjournent dans les coffres ; les pauvres soupirent après ce métal et se prosternent devant lui quand ils peuvent le voir. Mais dans les cantons où le numéraire abonde, l'industrie est réveillée, chacun se livre à des entreprises ; les écus passent de main en main avec rapidité, la même monnoie revient entretenir l'activité de chacun ; et toujours agitée et toujours circulante, elle ne repose jamais, elle produit l'aisance, et si elle crée des besoins, elle fournit de quoi

les satisfaire ; en sorte que tout le problême proposé aux législateurs pour vivifier l'industrie dans les pays industrieux de l'Europe, se résoudroit par cette réponse : *Apportez-y de l'argent ;* et au rebours, si on nous proposoit le problême destructeur de les ruiner, nous répondrions : *Otez-lui son argent.*

Dans les campagnes, l'abondance du numéraire fournit au cultivateur plus de facilité pour acquitter l'impôt, parce que maniant plus d'argent, il cultive mieux ses terres, il nourrit du bétail, il engraisse ses champs, il négocie sur les denrées, et que le numéraire dont il abonde ne lui permet pas de s'effrayer du moment où il faudra qu'il en donne une partie à l'état ; ainsi, voulez-vous vivifier les campagnes ? *Apportez-y de l'argent.*

Dans un pays industrieux et où l'argent abonde, il s'établit, outre l'activité dont j'ai parlé, un crédit des particuliers qui anime et vivifie tout. Les citoyens prêtent aux citoyens, la terre étonnée fournit de nouvelles et de plus abondantes productions, l'industrie s'en empare ; elle les ouvre et les façonne en cent manières, et bientôt elle crée ce superflu qui attire l'argent des peuples étrangers, et vient fournir les moyens de lui en soutirer encore davantage ; enfin le prix de l'argent baisse, et c'est une nouvelle source d'industrie, un nouveau moyen de lever des impôts sur les besoins des autres états.

Ai-je prétendu vous annoncer une vérité nouvelle en établissant cette proposition ? Non, Messieurs ; mais j'avois besoin, non de la prouver, car c'est une vérité de fait, mais de l'établir pour la faire servir de preuve à cette autre vérité ; que la France est bien loin d'avoir le numéraire dont elle a besoin dans le cours habituel des choses, et surtout pour le rétablir.

C'est une objection que l'on nous a faite lors de la création des assignats. On vous disoit que vous alliez lancer dans le public une quantité exagérée de numéraire ; que la France en ayant assez, ce que vous lui donniez étoit de trop ; et que l'équilibre entre la quantité des denrées et celle du numéraire étant détruit, les denrées monteroient à un prix excessif : l'expérience a démontré la fausseté de cette assertion. Ce n'est pas ici le lieu de combattre le préjugé très-faux, que la quantité de l'argent fait augmenter *proportionnellement* le prix des denrées. Je ne veux qu'établir que la France n'en est pas à ce point de terreur, et qu'avec la masse imposante de numéraire qu'on lui comptoit, elle étoit loin d'avoir le nécessaire : je la compare avec l'Angleterre. On évalue le numéraire effectif des trois royaumes à 12 cents millions de nos livres ; on a lieu de croire qu'il y a pour environ 18 cent quarante millions de billets de banque en circulation : en sorte qu'on peut porter à trois milliards le numéraire circulant de l'Angleterre. En comparant

son numéraire avce celui que nous avons aujourd'hui, et sa population avec la nôtre (1), il en résulte que si on répartissoit à chaque Anglois et à chaque François une portion égale du numéraire de son pays, chaque François auroit, 141 liv. pour sa part, et chaque Anglois auroit 337 livres : il suit de là qu'un Anglois peut faire deux fois et demie autant d'affaires qu'un François; qu'il peut prêter deux fois et demie autant aux campagnes et aux vaisseaux; et que cet immense numéraire, bien loin d'être pour l'Angleterre un sujet de terreur, est la vraie cause de sa prospérité : voilà le secret de sa puissance; voilà ce qui la met en état de faire de gros emprunts, et de payer des tributs qui nous paroissent excessifs. Où l'argent abonde, il ne coûte rien à donner; ainsi ne nous effrayons pas de l'excès de notre numéraire, soit en argent, soit en papier, nous sommes bien loin d'être trop riches.

Mais enfin, quand ce que je viens de dire ne paroîtroit pas convaincant, on ne pourroit s'effrayer d'une émission de petits assignats en échange des énormes assignats qui nous sont inutiles, s'ils ne nous sont pas à charge : et je ne propose pas d'en créer de nouveaux, d'accroître l'émis-

(1) Je suppose en France 2 milliards 200 millions de numéraire réel et 1,200 millions de numéraire fictif; ils n'y sont pas.

Je suppose 24 millions d'habitans en France et 10 millions en Angleterre.

sion, mais de donner la monnoie de ces lingots en papier; de ces masses de 2000, de 1000, de 500 liv. dont les Citoyens ne savent que faire.

Ici se présente la difficulté que l'on nous a faite dès les commencemens : que les petits assignats feroient disparoître les écus; sur quoi s'est fondée la théorie, timide à mon gré, de l'Assemblée Nationale. Chacun peut se rappeler la stupeur que procuroient ces paroles magiques. Les écus s'enfuyoient; on nous menaçoit de leur disparution totale, si nous venions à créer de petits assignats; et les bons citoyens alarmés gardoient le silence; ils n'osoient croire à leurs lumières, et à cet instinct de douleur et de besoin qui les pressoit de courir au véritable remède.

On ne nous donnoit cependant qu'une raison : c'est que les écus étant nécessaires pour les appoints, ils seroient obligés de rester; comme si les écus étoient des personnes que l'on peut enchaîner et forcer à rester dans le pays!

C'étoit une vraie pétition de principe; car si les écus disparoissoient avant que les assignats existassent, les assignats n'étoient point la cause de leur disparution; il y avoit des causes antécédentes, majeures, et malheureusement progressives, qui les faisoient fuir du commerce. En leur associant des concurrens et des substituts, on ne les obligeoit point à fuir; au contraire, on employoit un moyen de les rappeler, ainsi

que je le prouverai. En décrétant qu'ils resteroient en France pour faire les appoints, on ne créoit pas le pouvoir de les y contraindre ; et de ce qu'on jugeoit qu'ils étoient nécessaires, il ne s'ensuivoit pas du tout qu'ils ne sortiroient plus, qu'ils ne disparoîtroient plus.

Mais enfin, il étoit écrit que nous devions passer par les dures épreuves de l'expérience. Nous n'avous pas osé créer de petits assignats ; nous avons cédé à la terreur panique ; et les écus ont fui, et ils ne sont pas restés pour faire les appoints, comme on l'espéroit, et ils s'écoulent, et ils doivent s'écouler, si nous gardons notre sytême, avec une pente si nécessaire, que dans peu de temps nous n'en aurons plus, si nous ne créons de petits assignats ; seul moyen, actuellement en notre pouvoir, de rappeler notre numéraire, et de le suppléer en attendant.

Il y avoit donc, Messieurs, il y a donc encore des causes vraies de la disparution du numéraire : elles sont assez connues, mais elles sont peu observées : je me borne cependant à les exposer.

Première cause.

Les faux bruits de banqueroute, répandus avec affectation par les malveillans chez nous et chez les étrangers, engagèrent plusieurs de ceux-ci à réaliser : nos écus passèrent en Allemagne, en

Hollande, en Angleterre, à Genève : ils y passent tous les jours, ou en nature, ou en barre; rien ne les rappelle chez nous; ils restent chez les étrangers.

Seconde cause.

On avoit fait, en 1788 et en 1789, d'immenses achats de grains pour suppléer à notre disette; ils ont été payés en écus.

Troisième cause.

Les intérêts accumulés de notre dette ont été payés, et les Étrangers, à qui nous devons beaucoup, qui avoient à prétendre de gros rembour-semens sur les effets suspendus, ont échangé notre papier, dont ils n'avoient pas l'usage, contre nos écus qui circulent chez eux; et, par parenthèse, la perte qu'ils font dans cet échange compense la sortie des écus, puisqu'elle est une espèce d'intérêt qu'ils nous payent.

Quatrième cause.

La balance du commerce a été long-temps à notre désavantage : donc nous avons été obligés de solder nos comptes avec les Etrangers, et nous ne pouvions le faire qu'avec des écus : mal terrible, et qui, s'il alloit en croissant, finiroit par nous ruiner et par nous livrer à tous les

chocs que les ennemis du bien public trouveroient bon de hasarder.

Cinquième cause

On fond les écus pour les mettre en barre, parce qu'il y a un gros profit à le faire; je vais Messieurs, vous en présenter le tableau tel qu'il m'a été donné par un orfèvre.

TABLEAU de la valeur actuelle des écus, et du profit qu'on trouve en les fondant.

Neuf écus de 6 liv. valent.....	54 l.
Pour s'en procurer en échange des assignats, on perd 6 pour cent; ce qui en fait monter la valeur à...	3 l. 4 s. 9 d.
Ces neuf écus pesant 1 marc, 4 gros $\frac{1}{2}$, coûtent donc.	57 l. 4 s. 9 d.

L'argent en barre se vend à Lyon au titre de 10 deniers 20 grains, 55 liv. 3 s. le marc, payable en paiemens courans. Si l'on fond des écus, ils doivent se trouver à 10 deniers 22 grains de fin; ils ont donc par marc deux grains de fin de plus que l'argent en barre, lesquels valent, à raison de 4 s. 1 d. $\frac{3}{4}$ le grain de fin, 8 s. 3 d. par marc.

Donc les écus mis en barre se vendront 55 l. 13 s. 9 d. le marc, payables en assignats et au paiement.

Neuf écus de 6 liv., du poids ci-dessus désigné, produiront à Lyon 59 l. 9 s. 6 d.

Ils auroient coûté . . . . 57 l. 4 s. 9 d.

Il restera de bénéfice. . . . . 2 l. 5 s. 3 d.

Cela donne donc environ 4 pour cent de bénéfice ; il faut en déduire un et demi pour cent, au plus, pour le port et commissions de compte : il reste un profit net de 2 et $\frac{1}{2}$ pour cent, et ce bénéfice peut être réitéré tous les quinze jours. Calculez, d'après ce tableau, si dans quelque temps il nous restera beaucoup d'écus (1).

Pourquoi donc s'arrêter à de fausses craintes, sur une prétendue cause de la disparution des écus, quand on en connoît de véritables, et de si terribles ? Examinons la théorie des assignats. C'est un papier, le plus solide qui existe, destiné à remplacer le numéraire, ou à concourir avec lui. Il n'y a nulle raison pour que la création du numéraire fictif fasse disparoître le numéraire réel, à moins que la confiance ne soit inégale. Mais, ici, la méfiance n'existe pas ; les assignats ont du crédit ; ceux de cinquante livres sont recherchés et on les achète. On recherche avec plus de passion encore les coupons ; ils circulent rapidement, et l'on se plaint de la nécessité qui force

---

(1) Ce tableau a été fait il y a plus de quinze jours : depuis lors, le prix de l'argent en piastres est augmenté à Lyon.

à les brûler : le peuple, témoin de cette cérémonie, gémit réellement sur leurs cendres. Donc le papier a du crédit, donc si les gros assignats perdent, ce n'est point parce qu'ils sont assignats, mais parce qu'ils sont gros, parce qu'ils sont trop forts et qu'ils n'entrent pas dans l'usage de la vie. Donc il y a un concours réel entre le coupon et le petit écu ; donc les petits assignats résolvent le problême dont vous vous êtes occupés, et qui n'est pas encore résolu, créer du papier qui supplée et qui aille le plus de pair qu'il est possible avec l'argent.

Ce que je dis est si vrai, que les gros assignats perdent les uns avec les autres en raison de la masse qu'ils représentent : celui de 2000 liv. perd le plus, ensuite celui de 1000, puis celui de 500, et ainsi successivement jusqu'à celui de 50, qui perd le moins de tous. C'est que cet assignat est presque de la monnoie, c'est qu'il se prête le plus de tous au commerce; c'est que le public s'attache à l'assignat le plus commode, et qui passe dans plus de mains. Et si vous aviez créé des assignats de 25 liv., on laisseroit ceux de 50 liv. pour courir après ceux-ci. Cette voix générale du public est une démonstration invincible ; il n'est aucun de vous qui n'en ait la preuve avec lui-même, et qui, comme la foule, ne se débarrasse de ses gros assignats, pour courir après les petits.

Tout cela est démontré ; et cependant je crains tellement encore les restes de la frayeur qui nous paralysa au moment de créer de petits assignats, que je me crois encore obligé d'employer une supposition.

Je suppose donc qu'au lieu de ces assignats-monnoie nous eussions des lingots ou des plaques d'argent de la même valeur, et couverts de l'empreinte nationale ; que nous fussions obligés d'employer, pour nos affaires, de grosses plaques d'argent de la valeur de deux mille livres, de mille livres et au-dessous, jusques à cinquante livres : embarrassés, non pas seulement du poids, mais sur-tout de la valeur excessive de cette grosse monnoie, nous serions obligés de la changer. Je suppose ensuite qu'il n'y eût, pour petite monnoie, que du papier, de petits assignats, d'un écu, de quatre livres, en un mot, vos coupons. Forcés par nos besoins journaliers, obligés d'acheter les choses de vil prix et sans lesquelles on ne peut vivre, nous nous débarrasserions de nos lingots et de nos plaques d'argent pour les échanger contre du papier ; et si le papier étoit rare, il deviendroit précieux ; et s'il y avoit des marchands de papier, nous l'acheterions ; et si le peuple avoit la sottise de battre ces marchands, le papier deviendroit plus rare, on le vendroit plus cher, mais nous l'acheterions encore. C'est qu'il faut vivre, et que tout homme sacrifie le dîner en espérance de de-

main au dîner réel d'aujourd'hui. C'est qu'il faut commercer, et que pour une affaire de deux mille livres, il s'en fait mille d'un écu. C'est qu'il faut payer les ouvriers, et leur donner de la petite monnoie. C'est qu'il faut que la société soit abondamment fournie de cette monnoie circulante, de cet organe courant des échanges journaliers, qui alimente tout le monde, et sans lequel on mourroit de faim au milieu d'une provision immense d'alimens. Mais il résulte de ma supposition, que l'argent ne perd contre les assignats que parce qu'il est monnoie, et qu'on ne peut s'en passer. Et si on les faisoit changer de rôle, et que l'argent fût indivisible, et le papier très-subdivisé, ce seroit l'argent qui perdroit contre le papier. C'est ainsi que, dans le commerce, un lingot de deux marcs se vend plus avantageusement qu'un lingot de cinq, quoique tous les deux soient de l'argent. C'est que la grosse masse, dont on a peu affaire, perd nécessairement contre la petite, dont on a plus souvent besoin. Voici donc, Messieurs, le vice des gros assignats, ou le malheur de n'en pas avoir de petits.

1°. Le gros assignat est indivisible; il ne peut servir aux usages de la vie, il n'entre pas dans la circulation habituelle, ni dans les trois quarts des affaires commerciales; elles restent en stagnation; et l'acheteur qui a des besoins, et le vendeur qui a besoin de lui, n'ont absolument rien à se dire; il leur est impossible de s'arranger.

2°.

2°. Les gros assignats sont la véritable cause du renchérissement de l'argent, puisque leur avantage diminue en raison de leur grosseur, et que l'assignat de 50 livres perd infiniment moins que celui de deux mille. Et si vous aviez des assignats de petite valeur, la disparité diminueroit en proportion. Celà a paru, comme je l'ai dit, dans le crédit qu'ont eu les coupons.

3°. Cependant, à ce jeu dangereux et terrible, le commerce se perd, et l'agriculture se ruinera: car comment pourra-t-on exécuter les travaux indispensables de la campagne et ceux des atteliers, si l'on n'a pas de la monnoie, ou s'il faut l'acheter sept ou huit pour cent, et si l'on consomme en intérêts, (car c'est un terrible intérêt,) le profit de la manufacture et l'espérance incertaine de la récolte? Il faut que, tôt ou tard, que bientôt on cesse de fabriquer; il faut céder aux étrangers les avantages de la concurrence, en haussant le prix des denrées et des marchandises qui ont coûté tant d'avances; il faut leur abandonner la balance du commerce, qui haussant toujours à leur avantage, emportera le reste de notre argent, et nous laissera pauvres et incapables de nous relever, car nos ouvriers passeront chez eux.

4°. C'est une perte réelle pour le gouvernement, qui s'est engagé à recevoir les subsides en papier, et qui est obligé de payer l'armée en argent.

Avec de petits assignats, Messieurs, vous pour-

voirez à tout, au moins quant à présent. Votre théorie des assignats sera complète ; car elle avoit pour objet de les donner pour supplément au numéraire; et, de leur nature, ils ne le remplacent pas. Il n'y a point, en effet, de pièces d'argent de cinquante, de cent, de deux cents francs, de mille et de deux mille francs. Et au contraire, il n'y a point de papier de vingt-quatre, de douze, de six et de trois livres ; le peu qui existe de ces derniers vient à l'appui de ma proposition. Pour que la rivalité soit réelle, il faut qu'ils marchent de pair et sur des lignes parallèles. Il sera même politique de donner l'avantage au papier, qui se recommande par sa solidité, qui reste parmi nous, que les étrangers ne nous enleveront pas, au moins encore, grace aux erreurs dont on les nourrit, et qui fournira à tous les besoins de la vie journalière. Cet avantage politique donné au papier, consistera dans la création d'un papier d'une valeur inférieure à celle de l'écu de six livres. Alors les écus seront moins recherchés, parce qu'ils seront moins nécessaires ; et je suis obligé de le redire, parce que c'est notre préjugé habituel, un préjugé formé dès l'enfance, l'écu de six livres n'est pas recherché parce qu'il est de l'argent, mais parce qu'il est monnoie. La monnoie de cuivre se vend aussi maintenant, et cependant elle n'est pas de l'argent ; mais ceux-là l'achètent, qui ne peuvent pas s'en passer ; et c'est encore la faute des gros assignats ;

car s'ils étoient monnoie eux-mêmes, c'est eux que l'on rechercheroit.

Avec de petits assignats, les écus baisseront de prix; car on pourra se passer d'eux, dans la proportion juste et précise des petits assignats que vous mettrez dans la concurrence.

Si les écus baissent de prix, on ne les vendra plus, ou on les vendra moins; leur concurrence ou leur concordance avec les gros assignats sera plus homogène. Alors ils rentreront dans la circulation.

Alors et les petits assignats et les écus porteront la vie et l'activité dans les atteliers et dans les campagnes. Vous avez des exemples, Messieurs, de l'utilité des petits assignats. Dans plusieurs villes de manufactures, le besoin public les y a décrétés, et la sagesse publique leur a donné sa sanction. C'est avec de petits assignats, d'un crédit assurément bien inférieur à celui qu'auroient les vôtres, que l'on y paye les ouvriers et que le commerce s'entretient encore. Et cependant ces assignats sont bornés à l'enceinte des murs; ils ne sont pas forcés, ils n'ont qu'un cours conventionnel, et le paysan ne peut y mettre sa confiance. Mais, tels qu'ils sont, ils ont sauvé le commerce dans les villes qui en ont fait usage. Je n'ose plus appeler timidité le sentiment qui nous feroit reculer devant ces exemples. Je sens bien comment les agioteurs de

gros assignats chercheront encore à vous effrayer sur une fabrication qui doit leur ôter leurs profits ; mais je ne comprends pas comment des législateurs s'y laisseroient encore surprendre.

Enfin, Messieurs, et sur-tout, les petits assignats, en redonnant la vie à l'agriculture et au commerce, nous redonneront notre avantage naturel sur les étrangers, accrû de tout ce que doit y joindre la liberté, mère féconde et libérale de l'industrie. C'est ainsi que la pente de notre numéraire le ramènera chez nous : il avoit coulé chez l'étranger par le canal de nos besoins ; il rentrera chez nous par le canal des leurs : il s'épuisoit par le desséchement de notre commerce ; il rentrera par son activité ; et, comme le disoit un célèbre administrateur, qui le premier nous a dévoilé les vrais secrets de l'administration (1) : « Il est temps de reconnoître que le gouvernement » ne peut influer sur la conservation et l'accroissement du numéraire, qu'en contribuant, » dans toute l'étendue de son pouvoir, à l'avantage du commerce national, qui consiste à » vendre aux étrangers plus qu'on n'achète d'eux ».

J'avoue, Messieurs, que plusieurs sources d'écoulement subsisteront encore pour notre numéroire. Il faudra continuer de payer notre dette à l'étranger, et nous la paierons en écus. On con-

(1) M. Necker. De l'Administ. des Finances. Tom. III, Chap. VII.

tinuera de les fondre, tant qu'il y aura du profit; enfin, tant que la balance du commerce nous sera défavorable, nous continuerons d'être tributaires des autres nations. Aussi je ne pense pas que les petits assignats que je propose, soient le remède universel : et en particulier pour détruire la fonte des écus, il faut remonter aux principes du systême monétaire que vous vous êtes engagés, le 11 janvier dernier, à prendre en grande considération. Vos comités des finances et des monnoies s'occupent sans doute de cet objet. M. de Mirabeau avoit un travail prêt là-dessus, et vous le jugerez digne de votre attention. Mais enfin, cet écoulement de notre numéraire tient à des causes absolument étrangères aux assignats; et la solde de notre balance, et le paiement de notre dette sont des pertes inévitables. Que nous ayons ou n'ayons pas des assignats, il faudra toujours solder en écus. Et c'est ici que le bon sens vient nous dire que ces écus qui s'enfuient, sont des agens qu'il faut remplacer; qu'il faut leur donner un supplément qui nous empêche de nous apercevoir de leur absence, et que ne pouvant les retenir aujourd'hui, il faut savoir nous en passer. Je répète d'ailleurs que le moyen de les faire revenir, c'est de créer de petits assignats qui ranimeront le commerce et l'agriculture, en portant des secours à tant d'ouvriers qui languissent, à tant de manufacturiers qui se ruinent. Et comme tout nous

assure qu'avec ces précautions, nous reprendrons bientôt l'avantage de la balance du commerce ; et comme le paiement de notre dette doit aller en diminuant, le remède que je vous propose est un remède à tems, qui nous guérit et qui nous sauve.

Eh ! que de tems encore va s'écouler avant que cette eau salutaire puisse désaltérer le pauvre ! Vous aviez décrété, il y a trois mois, quinze millions de petite monnoie, et elle n'existe pas encore. Il faut beaucup de tems pour la fabrication des petits assignats. C'est un malheur de circonstances, et il faut bien s'y soumettre. Mais je trouve dans ces considérations, un puissant motif pour accélérer votre décision à cet égard. Il me reste à vous proposer le mode qui me paroît le plus propre à remplir enfin le but que vous vous êtes proposé en créant les assignats, celui de les faire concourrir avec les écus, et même les remplacer.

Les assignats de deux mille livres ne sont d'aucun usage dans le cours de la vie ; ils ne peuvent servir qu'à de gros achats : encore le vendeur ne les acceptera-t-il qu'avec répugnance, ou bien il haussera le prix de sa marchandise. Ainsi leur unique avantage se borne à coûter moins de frais de poste. Mais cet avantage est détruit par la perte qu'ils éprouvent. Ils doivent donc être supprimés et échangés contre les petits que je

vous propose. J'en dis autant des assignats de mille livres.

Je conserve tous les autres assignats, et je propose enfin de créer uniquement de petits assignats de cinq livres.

Je m'attends, Messieurs, à une répugnance soudaine à cette proposition des assignats de cinq livres, et c'est encore le préjugé qui se reproduit. On croira voir disparoître les écus ; mais, je le demande, quelle est donc la qualité occulte des petits assignats, qui peut faire qu'à leur aspect les écus s'anéantissent ou s'enfuient ? Ai-je besoin de rappeler les services que rendoient au public les coupons de 4 liv. 10 sols et de 3 livres? Ai-je besoin de répéter que les écus disparoissent parce qu'on les met en lingots, parce que ces lingots passent chez les étrangers, parce qu'ils y restent, parce que d'autres leur succèdent, parce que nous soldons en écus la perte de la balance commerciale, et que les assignats n'en sont la cause ni de loin ni de près ? Penserez-vous que si vous brûliez vos assignats demain, les écus n'oseroient plus s'enfuir, et qu'ils entrent ou sortent du Royaume, selon qu'il y a ou qu'il n'y a pas du papier ? Qu'importe à la destinée des écus que les assignats soient de 5 livres ou de 100 liv., puisque grands et petits ne sont pourtant que du papier ? Et comment le petit papier a-t-il une magie particulière que n'a pas le gros assignat?

Je répète donc que c'est tout le contraire ; que les petits assignats feront travailler les manufactures, que les marchandises se vendront aux étrangers, que ceux-ci nous paieront en écus, et que par conséquent la magie des petits assignats consiste, non pas à faire fuir les écus, mais à les faire revenir. Je propose donc des assignats de 5 livres.

L'on m'a fait l'objection que l'on ne voudroit pas rendre au citoyen pauvre la monnoie de 5 livres. Je réponds qu'on lui rendra bien moins celle de 50. Je réponds qu'on lui rendoit bien la monnoie des coupons. Je réponds que bientôt il va paroître pour 15 millions de menue monnoie ; ce qui fait tomber l'objection ; et sur-tout que j'espère que vous en décréterez davantage, si mes principes vous paroissent vrais ; car il faut suppléer par une quantité de monnoie fixe et prisonnière dans le Royaume, à toute celle qui s'enfuit ; et cette monnoie, en redonnant l'activité au commerce, rendra bientôt les étrangers nos tributaires. Je propose donc des assignats de 5 livres.

Ces assignats, un peu inférieurs en valeur à ceux de 6 livres, rétabliront jusqu'à un certain point l'inégalité qui existe entre l'argent et le papier ; ils se mettront assez naturellement au pair. La raison en est qu'on échange plus facilement une pièce de cent sols qu'une pièce de

six livres, parce que le vendeur a moins de monnoie à rendre.

On me dira peut-être que je propose une trop forte émission de petits assignats. Je réponds que je voudrois qu'elle fût trop forte, car elle donneroit tout-à-coup une activité salutaire. Quand elle le seroit, elle ne sera que successive, ses effets ne seront pas brusques, ils ne déplaceront ni les rapports ni les prix, et l'on peut enfin les brûler à l'instant où cela devient nécessaire. Mail il s'en faut de beaucoup que ce mal soit réel, et que dans notre pauvreté nous devions craindre la surabondance du numéraire.

On m'opposera enfin la loi de l'économie, et que les frais des petits assignats seront presque aussi considérables que ceux des gros. Et moi j'oppose la loi plus puissante encore de la nécessité qui ne marchande pas avec les besoins.

Je réponds que la déperdition des petits assignats compensera ces frais pour le trésor public.

Je conclus donc, Messieurs, à ce qu'il soit décrété une émission d'assignats de cent sols, en échange des assignats de 2,000 l. même si vous le jugez nécessaire, et en remplacement de ceux qui ont été brûlés en vertu de vos Décrets.

N'ayons point de regret à ce changement de systême, à ce mouvement nouveau donné à votre théorie des assignats; c'en est, je crois, le complément, c'étoit leur destination primitive. Les

assignats, tels qu'ils sont, ont rempli vos intentions, ils ont réveillé les espérances et l'activité du commerce : un systême plus complet le vivifiera ; et les peuples qui ont respecté, qui ont partagé votre prudence, applaudiront à ce nouvel acte de votre vigilance pour leurs intérêts. Je vous propose donc, Messieurs, le décret suivant.

PROJET DE DÉCRET.

« L'Assemblée Nationale décrète :

» 1°. Qu'il sera formé des assignats de 5 liv.

» 2°. Que ces assignats seront échangés à la volonté des porteurs, contre ceux de 2000 liv. qui seront en émission lors et après la publication du présent Décret, lesquels seront retirés et brûlés.

» 3°. Que les nouvelles créations d'assignats que l'Assemblée pourra décréter en remplacement des assignats brûlés, seront également formées en assignats de 5 liv.

» 4°. Qu'il sera envoyé desdits assignats dans tous les Départemens, où ils seront répartis dans les proportions convenables.

» 5°. Que son Comité des Finances lui proposera incessamment ses vues sur l'entière exécution des dispositions du présent Décret.

» L'Assemblée Nationale charge en outre son comité des finances de lui présenter des vues claires et sûres, d'après lesquelles elle puisse juger s'il est nécessaire de fabriquer une plus grande quantité de menue monnoie, de quelle espèce et en quelle qualité.

A Paris, chez Baudouin, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue Saint-Honoré, cour et ancienne maison des Capucins, N°. 426, et rue du Foin-St.-Jacques, N°. 31.